1. Aperçu historique :

|  |  |
| --- | --- |
| **1956** | Dès l’aube de son indépendance en **1956**, le Maroc a confié une priorité stratégique au secteur primaire en vue d’une modernisation capable d’être un levier principal de la croissance du pays. |
| **1961 1966** | Les Office Régionaux de la Mise en Valeur de l’Agriculture (ORMVA) créés à partir de **1966** sont les héritiers de l’Office National des Irrigations (ONI) créé en **1961** ; les Centres de Mise en Valeur (CMV) appartenant à l’ORMVA *succèdent de leur côté aux Centres de Travaux (CT) qui constituaient les cellules de base de l’intervention avant l’aménagement. La zone d’action des CMV est bien plus réduite que celles des CT et leur autonomie est bien en recul.[[1]](#footnote-1)* |
|  | C’était une logique, d’une part de décentralisation du pouvoir de l’ONI démantelé et, d’autre part, de centralisation du pouvoir des ORMVA par rapport aux CMV sur le plan régional. |
|  | Cette tendance à la décentralisation était accompagnée au début des **années soixante** par la politique des barrages, ce qui favorisait la mission des ORMVA : celle de la mise en valeur agricole**.** |
| **1970** | L’Office Régional de la Mise en Valeur Agricole de Souss-Massa lui, est créé par le Décret royale n°2/70/157 du 6 Châbane 1370- **08/10/1970**. |
|  | C’est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle technique et administrative du Ministère de l’Agriculture et de la Pêche Maritime est doté de la personnalité civile et de l’autonomie financière. |

### **Détails de l’organigramme**

#### **Conseil de l’administration**

Il se compose de :

* Un représentant du président du comité économique interministériel
* Le Gouverneur de la wilaya d’Agadir
* Le Président de la chambre d’agriculture d’Agadir
* Le président de l’assemblé de la wilaya d’Agadir
* Le Directeur de l’office
* Un Magistral du tribunal désigné par le Ministère de la Justice
* Les autorités chargées de la Promotion Nationale

#### **Comité technique**

Le comité technique est un comité permanent chargé de suivre l’exécution des décisions prises au cours des réunions du conseil d’administration.

Il comprend les organes suivants :

* Le Gouverneur de la province
* Le Directeur de l’office
* Le Directeur principal des travaux publics, de la formation des cadres et de la formation professionnelle
* Le Directeur Régional de l’Hydraulique du Souss-Massa
* Des représentants du ministère des finances, auprès du premier ministre chargé du plan provincial d’Agadir
* Un membre de l’assemblée provinciale d’Agadir
* Les présidents des conseils communaux concernés
* Les autorités locales, chefs des cercles et caïds concernés
* Un membre de la chambre de l’agriculture

#### Directeur

* Il exécute les décisions arrêtées par le CA et assure la gestion des services de l’office
* Il représente l’Office vis-à-vis de l’Etat, des administrations publiques et privées
* Il accomplit, ou autorise tous les actes en opération relatifs à son objet
* En matière de gestion financière et comptable, les attributions du Directeur sont fixés par un ensemble d’arrêtés conjoints du Ministère de l’Agriculture et de la Pêche Maritime et du ministère de l’économie et des finances, il est autorisé à engager les dépenses par acte, contrat ou marché dans les limites fixées par la délégation et à constater les recettes de l’office
* Le directeur peut déléguer une partie de ses attributions aux responsables des services actifs de l’office.

#### **Services du siège**

Les services du siège sont de nombre de huit. On peut les classer en deux grandes catégories : les services opérationnels/techniques et les services fonctionnels/administratifs.

Les services opérationnels

1. Service d’élevage :

Sa mission est l’exécution des projets des programmes retenus en matière de production et de santé animale. Il met aussi en œuvre les moyens techniques, moyens et matériels pour accroître les productions des viandes, laits, et autres produits d’élevage dans la zone d’action de l’ORMVA/SM, et d’assurer les meilleures conditions de commercialisation. Il comprend :

* Un bureau de production animale
* Un bureau de santé animale

1. Service de la Vulgarisation et de l’Organisation Professionnelle (SVOP):

Il est chargé de concevoir les techniques, de déterminer les moyens et méthodes de vulgarisation de l’Agriculture moderne d’incitation des agriculteurs à mieux produire, et de promouvoir toutes mesures permettant le développement agricole.

Il se compose de :

* Un bureau de vulgarisation et crédits
* Un bureau de la formation et de perfectionnement
* Un bureau
* De l’organisation professionnelle
* Un bureau audiovisuel

1. Service de production agricole (SPA) :

Il est chargé de préparer les études et projets de mise en valeur agricole, de réaliser les opérations convenables à l’office et de mettre en œuvre les moyens d’intervention adéquats dans le but d’atteindre les objectifs tracés. Il comprend :

* Un bureau de gestion des CMV
* Un bureau de la réforme agraire
* Un bureau des études agro économiques
* Un bureau des études agro-«économiques
* Un bureau d’horticulture
* Un bureau des grandes cultures

1. Service de gestion des réseaux d’irrigation (SGR) :

Il est chargé de la gestion des réseaux ; sa tâche est d’assurer l’entretien des équipements d’irrigation, le contrôle des stations de pompage, de l’exploitation de la nappe phréatique, la tarification de l’eau ainsi que tous les problèmes liés aux droits de l’eau. Il se compose de :

Un bureau d’entretien des équipements électromécaniques

* Un bureau d’entretien des réseaux d’irrigation
* Un bureau d’exploitation du réseau
* Un bureau des techniques des irrigations

1. Service d’équipement

Se charge des études de l’équipement relatifs à l’Hydraulique agricole, aux aménagements fonciers notamment les opérations de remembrement et d’aménagement rural.

Il comprend les bureaux suivants :

* Bureau d’études de topographie
* Bureau des travaux hydrauliques
* Bureau d’aménagement rural et des équipements des services
* Bureau des aménagements fonciers

***Les services fonctionnels :***

1. Service Administratifs et Financier (SAF) :

Ce service se préoccupe des tâches administratives concernant la gestion du personnel statuaire et contractuel et comprend un bureau juridique et domanial.

1. Service de la planification et de la programmation (SPP) :

Ce service est chargé d’évaluer les objectifs à moyen et à long terme de la zone d’action de l’office, de définir la stratégie d’action, d’élaborer les programmes et les budgets de réalisation et de veiller à leur exécution. Il comprend :

* Un bureau de programme
* Un bureau des budgets
* Un bureau des marchés
* Une cellule comptable
* Un bureau informatique

1. Service du matériel (SML) :

Ce service est chargé d’assurer l’approvisionnement les services de l’Office en fournitures, matériels, de gérer les parcs automobiles et de suivre la gestion des parcs des subdivisions et des centres de mise en valeur. Il comprend :

* Un bureau des approvisionnements
* Un bureau d’entretien
* Un bureau de parc
* Un bureau d’inventaire et patrimoine
* Une salle de tirage

1. Structures extérieures :

L’ORMVA/SM, dans le cadre de la décentralisation et de la politique de proximité adopté par l’Etat marocain, se dote de subdivisions (Taroudant, Massa, OuledTeima) extérieures dont la structure est une miniature de celle du siège, et qui à leurs tours –chacune dans son ressort territorial -se charge de superviser et animer l’activité des Centres de Mise en Valeur (CMV) chargés de l’intervention agricole et des contrats directs avec les agriculteurs. Et ce, pour seule fin de réduire l’écart et faciliter le contact avec l’agriculteur de la région de souss-massa, zone d’action de l’office.

1. Négib Bouderbala, ‘L’aménagement des grands périmètres irrigués L’expérience marocaine’, CIHEAM - Options Méditerranéennes, p177 [↑](#footnote-ref-1)